

Environnement Social Et Prolifération Des Groupements Informels En Milieu Rural Ivoirien

Kouadio Amani Augustin

Enseignant-chercheur, Maitre-Assistant

Laboratoire d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires et Sciences Sociales (LERISS), Côte d'Ivoire

Doi: 10.19044/esj.2018.v14n8p254 [URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2018.v14n8p254](http://dx.doi.org/10.19044/esj.2018.v14n8p254)

Abstract

The objective of this study is to analyse the factors of the proliferation of informal groups in the sub-prefecture of Sirasso despite the regulations in force and which requires the transition of cooperatives into cooperative societies. The methodology used is a set of qualitative approaches consisting of individual semi-directional interviews made with some leaders of informal groupings and group interviews and quantitative approaches through a Questionnaire addressed to members of the informal groupings of six villages. This approach has resulted in the following results: Ideologies linked to informal groups as a means of empowerment, as a framework of freedom, as a framework for good management and the disappointment of members of former cooperatives, the policy Extension of cooperatives and the actions of cotton companies in Sirasso promote the proliferation of informal groups.

Keywords: Informal grouping, co-operative, promotion, participatory development, organization

Résumé

Cette étude avait pour objectif d'analyser les facteurs de la prolifération de groupements informels dans la sous-préfecture de Sirasso malgré la réglementation en vigueur et qui exige le passage des coopératives et sociétés coopératives. La méthodologie utilisée est un ensemble d'approches qualitatives constituées d'entretiens individuels semi-directifs réalisés avec quelques responsables des groupements informels et d'entretiens de groupe et d'approches quantitatives à travers un questionnaire adressé aux membres des groupements informels de six villages. Cette démarche a permis d'avoir les résultats suivants : les idéologies rattachées aux groupements informels comme moyen d'autonomisation, comme cadre de liberté, comme cadre de bonne gestion et la déception des membres des anciennes

coopératives, la politique de vulgarisation des coopératives et les actions des sociétés cotonnières à Sirasso favorisent la prolifération des groupements informels.

Mots clés : Groupement informel, coopérative, promotion, développement participatif, organisation

Introduction

Le mouvement coopératif en Afrique a pris sa naissance depuis la période coloniale. Il se présentait comme des pré-coopératives sous la forme de sociétés indigènes de prévoyance. Ces sociétés étaient sous la direction du colonisateur (Gentil, 1986).

Aux lendemains des indépendances et sous la base des principes de Rochdale, les coopératives sont apparues comme solutions ou réponses aux problèmes de développement auxquels les pays africains devraient faire face (Belloncle, 1978).

En Côte d'Ivoire, pour encadrer les mouvements coopératifs qui n'étaient que des groupements à vocation coopérative, l'Etat ivoirien a mis en place des structures d'encadrement ou des sociétés de développement communément appelées des « SODE » et dont l'objectif était la dynamisation du secteur agricole et des mouvements coopératifs.

Quelques années après, ces structures sous le contrôle de l'Etat ont été confrontées à des difficultés de fonctionnement et de gestion suite à la crise économique mondiale des années 1980. Par ailleurs cette crise économique a entraîné non seulement un dysfonctionnement au niveau de ces structures, mais aussi la fermeture de certaines d'entre elles et donc un délaissement du monde rural et par ricochet le secteur agricole.

L'intervention des Programmes d'Ajustements Structurels (P.A.S) à partir de 1986, pris comme solutions palliatifs à la crise pour les promoteurs, ont conduit l'Etat ivoirien à se désengager de certaines SODE. Cette réalité du moment qui consiste d'une part au désengagement de l'Etat vis-à-vis des SODE et d'autre part des différents échecs qu'ont connus ces structures a favorisé la mise en place de nouvelles politiques d'intervention au niveau du développement en milieu rural. L'accent a été ainsi mis sur le développement participatif. Cette nouvelle vision du développement a consisté à intégrer les populations locales dans les prises de décisions, à prendre part aux projets de développement. Pour cela la collaboration et la participation effectives des populations concernées furent nécessaires. Ainsi toutes les actions en milieu rural s'articulent désormais autour des associations, des groupements et donc des organisations coopératives.

Dans ce contexte, les organisations coopératives en Côte d'Ivoire depuis 1997 ont été outillées de textes juridiques par le biais de la loi n°97-

721 du 23 décembre 1997 relative à la transformation des pré-coopératives en de véritables entreprises coopératives (DOPA, 2013). Grâce à cette loi les coopératives ont désormais le soutien de l'Etat et peuvent bénéficier des accompagnements de la part de l'Etat et des partenaires financiers au développement dans le cadre des projets. Ces structures coopératives vont pouvoir s'occuper elles-mêmes de la gestion et de la commercialisation des produits agricoles.

De même depuis Lomé 2010, avec la loi OHADA il a été décidé que toutes les coopératives avaient jusqu'au 30 septembre 2014 pour devenir des sociétés coopératives.

Cinq années après l'entrée en application de l'acte uniforme relatif aux droits des sociétés coopératives, à Sirasso dans le département de Korhogo, les coopératives ou les sociétés coopératives tardent non seulement à voir le jour mais à se développer. Contrairement à cela, on assiste à une prolifération des groupements informels à vocation coopérative. En effet, dans les vingt villages que compte la sous-préfecture de Sirasso et sur un ensemble de quatre-vingt-deux groupements coopératifs, on dénombre seulement quatre coopératives contre soixante-dix-huit groupements informels. Ces groupements informels ne disposent pas de siège social et tiennent leurs réunions chez un membre du groupement désigné par l'ensemble du groupe. Un espace du village est choisi pour la collecte et la commercialisation des produits.

Ainsi, comment comprendre que malgré l'adoption de lois visant à mettre fin à transformer les coopératives en sociétés coopératives et à les rendre plus professionnelles on assiste à Sirasso une prolifération des groupements informels ?

Méthodologie

L'étude a été réalisée dans la sous-préfecture de Sirasso dans le département de Korhogo et dans la région du Poro. Elle s'est déroulée dans six villages sur les 20 que compte la sous-préfecture de Sirasso sur une période de deux semaines allant du 25 mars 2016 au 8 avril 2016. Ce sont les villages de Dagba, Nafoun, Sekouellé, Talléré, Zangaha et Sambokaha et concerné 14 groupements informels dans les principes de la saturation des données. Le choix des villages s'est fait sur le classement selon la population. Ce sont les six premiers villages qui ont été choisis. L'approche est une combinaison de recherches qualitatives à travers des entretiens semi directifs et de recherches quantitatives par questionnaire avec administration directe. La population mère est constituée des responsables des groupements informels représentés par les présidents, les secrétaires et quelques conseillers. A ces personnes l'étude a aussi pris en compte quelques membres des différents groupements informels dans les villages visités. Le choix des membres s'est fait par la

technique de l'échantillonnage aléatoire simple. Cinq membres ont été choisis par groupement informel. Cela a donc pris en compte 70 membres à qui le questionnaire a été adressé. L'analyse des données a été réalisée à l'aide de la méthode dialectique.

Résultats

Caractéristiques sociologiques des acteurs

Les caractéristiques sociologiques des membres des groupements informels ont concerné le sexe, le niveau d'instruction et le groupe ethnique.

La répartition des membres des groupements informels selon le sexe

Tableau n°1 : répartition des enquêtés selon le sexe

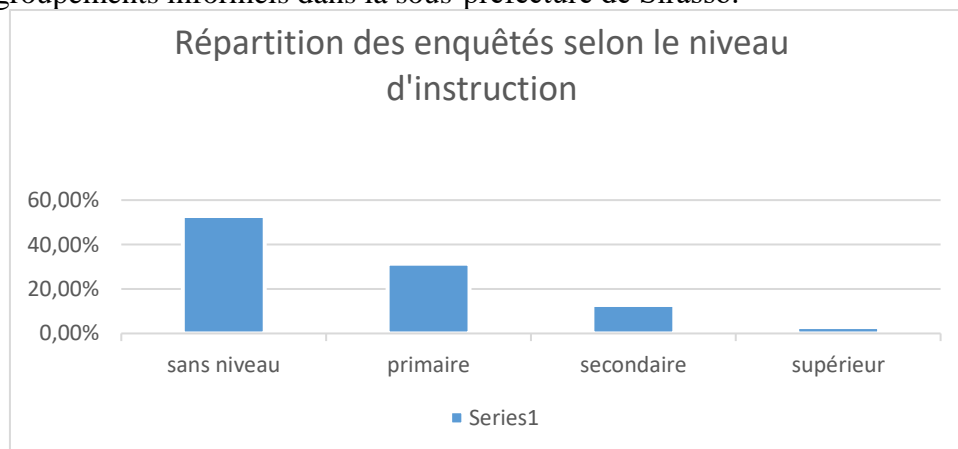
Sexe	Valeur absolue	Valeur relative en %
Féminin	0	0
Masculin	70	100
Total	70	100

Sources : notre étude

Il ressort que les membres des groupements informels sont tous de sexe masculin. Cela s'explique par le fait que l'activité principale dans la partie nord de la Côte d'Ivoire et surtout dans la région du poro qui est la zone d'étude, est l'agriculture. Cette agriculture est dominée par les cultures de coton et d'anacarde. Cette activité est une activité réservée aux hommes. Les groupements informels qui existent dans cette région ont pour but la commercialisation de ces produits. Du coup on ne retrouve que des hommes membres des différents groupements informels.

La répartition des membres des groupements informels selon le niveau d'instruction

Le graphique suivant donne le niveau d'instruction des membres des groupements informels dans la sous-préfecture de Sirasso.



Source : Notre enquête

Au regard de ces résultats il ressort que plus des 4/5 des membres des groupements informels ont un niveau d'instruction inférieur au secondaire. Et parmi eux plus de des deux tiers n'ont pas été à l'école. Ainsi la grande proportion des membres des groupements informels n'ayant pas fréquenté l'école n'ayant aucun niveau d'instruction expliquerait en partie la prolifération des groupements informels.

Acteurs et mécanisme de création des groupements informels

Il s'agit de présenter et d'analyser des facteurs qui favorisent la création des groupements informels. Ces facteurs sont regroupés en catégorie d'acteurs et facteurs de consolations des groupements informels.

Catégories d'acteurs au sein des groupements informels

Deux types d'acteurs fondamentaux se dégagent dans la création des groupements informels. Ces acteurs ont été classifiés en fonction des motivations qui les animent pour cette activité. Ces deux types d'acteurs sont les ex-coopérateurs et les autres acteurs des groupements informels.

Ex-coopérateurs

Les ex-coopérateurs sont des personnes qui ont déjà appartenu à des coopératives. Ces ex-coopérateurs représentent environ 25 % des membres des groupements informels. Après la chute de ces coopératives, ces personnes sont allées créer des groupements informels. Selon K.A fondateur du groupement informel YK'' :

« Avant que, je ne crée ce G.I, j'étais membre de la coopérative Coopaci. Mais ce que faisaient les responsables ne me plaisaient pas et je suis parti de de là pour venir créer ce groupe. Après moi d'autres sont partis et ont également fait comme moi en créant leur groupe».

S.F un autre responsable disait à son tour :

« la coopérative où j'étais avant a fermé et mes amis m'ont appelé pour qu'on travaille ensemble. C'est donc ainsi que je suis venu pour qu'on crée ce groupe que nous formons ».

Ces différentes affirmations ont montré que des personnes au sein des groupements informels proviennent de coopératives ayant déjà existé dans la sous-préfecture de Sirasso. Ces personnes ont déjà une expérience des organisations coopératives. Cette tendance à se retirer des coopératives pour créer un groupement informel explique la chute de la plupart des coopératives dans la sous-préfecture de Sirasso.

Ainsi, lorsque le cadre social et légal ne donne pas de satisfaction aux populations elles trouvent des moyens de contournement et de satisfaction.

Les autres acteurs des groupements informels

Autres les ex-coopérateurs, les autres acteurs sont des personnes qui n'ont non seulement aucune expérience matière coopérative mais aussi n'ont jamais milité dans aucune autre organisation ou association. Leur motivation d'appartenance à un groupement informel s'explique par le fait que les groupements informels sont faciles d'accès. C'est ce qu'affirme O.Z un responsable d'un groupement informel quand il affirme :

« Moi, je n'ai jamais été dans une organisation ni dans une coopérative. C'est ma première expérience. Je suis venu ici parce que qui est là dans ce groupement informel. Ici on peut être membre facilement par rapport aux autres organisations. On n'a pas trop besoin de papiers et beaucoup de procédure. C'est pour cela même que je suis venu ici en plus ici on se sent aidé et en famille ».

Ainsi, la facilité d'accès dans les groupements informels favorise leur prolifération dans la sous-préfecture de Sirasso. Les groupements informels remplissent en ce sens en plus de la fonction économique une fonction sociale et solidaire. Cette fonction sociale explique également leur prolifération dans la sous-préfecture de Sirasso.

Les idéologies associées à la compréhension des groupements informels

Trois idéologies se perçoivent dans la compréhension des groupements informels par les acteurs ruraux.

Les groupements informels comme moyen d'autonomisation des paysans

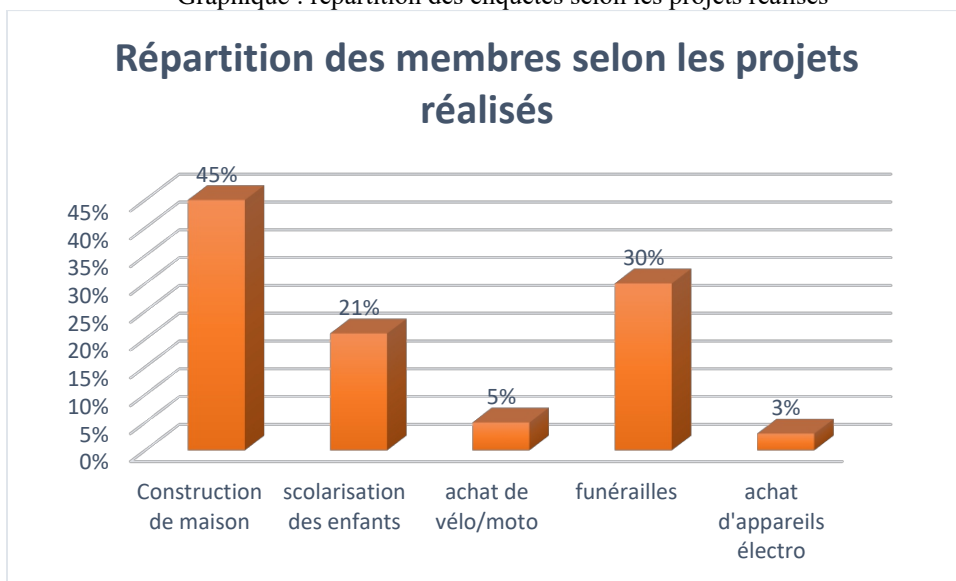
Les groupements informels sont perçus par les paysans comme un cadre leur permettant d'assurer leur autonomie. Depuis leur adhésion aux groupements informels ils peuvent décider de leurs actions. Du fait de leur nombre qui n'est pas important les échanges au sein des groupements informels sont francs et les rapports sont des rapports de complémentarité. En plus de cela, ils sentent être consultés pour la prise des décisions et donc se sentent utiles. On ne décide plus à leur place. C'est donc ce que dit S K quand il affirme :

« dans notre association on 'est libre, on décide aussi comme les autres on n'est pas là pour nos produits seulement ».

Nous comprenons par ces différentes déclarations que les groupements informels relèvent un caractère d'autonomisation pour les paysans. Plus le paysans se sent autonome dans ses prises de décisions, plus il adhère aux propositions qu'on lui fait, devenant ainsi un partenaire privilégié pour la création des groupements informels. Les paysans se sentent à l'aise au sein des groupements informels et cela contribue à la prolifération de ces organisations en milieu rural.

En plus les groupements informels leur permettent de faire face à leurs besoins. Ils ont donc pu pour certains réaliser leur projet comme le présente le graphique suivant :

Graphique : répartition des enquêtés selon les projets réalisés



Source : notre étude

Comme le révèle le graphique, les groupements informels ont permis aux membres de faire face à leurs besoins. Ces besoins sont pour la plupart la construction de maisons, la prise en charge des funérailles de certains parents, les frais de scolarisation de leurs enfants et l'achat d'engins roulants et d'appareils électroménagers. Ainsi, au-delà de l'autonomie que leur procurent les groupements informels, ces organisations leur permettent également d'améliorer leur statut social. En effet, disposer d'une maison et pouvoir faire face aux frais funéraires des parents constitue en milieu rural des moyens de revalorisation du statut social. C'est donc ce que leur offrent les groupements informels.

Les groupements informels comme cadre de liberté

Les membres des groupements informels se sentent plus libres de donner leur opinion dans la prise de décision. Cela se fait sans aucune contrainte. Ainsi, une fois adhérents ils font partie de ceux qui décident. Ainsi plus de 86,55% des membres de groupements informels estiment que les groupements informels leur offrent une certaine liberté que les sociétés coopératives. En effet, les paysans estiment que, l'une des contraintes des sociétés coopératives est la part sociale conditions d'adhésion.

De même au sein des groupements informels, les membres pensent que tout le monde a droit à la parole. Cela s'explique par le fait que tout le monde se sent responsable du bon fonctionnement du groupement informel.

C'est ce que dit T.N, membre d'un groupement informel quand il affirme :

« Notre groupe me permet de dire ce que je pense! Ici là, je suis libre de mes actes. Quand on doit décider on écoute ce que nous avons à dire et on prend ça en compte »

En effet, cette sensation de liberté de la part des populations crée chez elles une certaine confiance quant à leur appartenance au groupe social dont elles sont membres.

L'une des valeurs chère à en milieu rural, c'est la liberté. En effet, lorsque les paysans arrivent à s'exprimer librement, à opérer des choix dans un cadre social, ils y adhèrent facilement. Pour le paysan le fait d'être parmi les décideurs lui donne une certaine liberté.

Les groupements informels comme cadre de bonne gestion

Outre la perception des groupements informels comme cadre de liberté et d'autonomisation, ils sont également perçus comme cadre de bonne gestion. Les populations estiment que la gestion dans les groupements informels est transparente. Ainsi, de part cette transparence elles ont confiance aux groupements informels. Dans ce cadre, G.T nous confiait ceci :

« Ici, nous on se sent bien parce que les responsables nous font les points à chaque fois et on sait ce qu'on gagne. Les responsables ne font pas tout eux seuls, ils nous font les point ».

Il ressort de cela que la gestion dans les groupements informels sur des bases flexibles et non rigides permet aux paysans de s'approprier ces organisations. Ainsi, le formalisme classique qui consiste à gérer les structures ou les organisations sur des principes ou une gouvernance formelle ne s'avère pas efficace dans le cadre des groupements informels dans la sous-préfecture de Sirasso.

La déception des sociétés coopératives

Les expériences de plusieurs paysans avec les coopératives se sont terminées par des déceptions. En effet, lors des enquêtes, il s'est avéré que les populations ont été déçues des coopératives. Cette déception est due à certaines attitudes des responsables des coopératives qui ont existé à Sirasso.

En effet, ces responsables de coopératives par le passé ont détourné les fonds des coopératives. Cela n'ont seulement ont causé des préjudices aux paysans, mais également ont causé la faillite de ces coopératives.

Le deuxième comportement des responsables est la diminution de la production des paysans. En effet, quand un paysan envoie sa production pour

la vendre à la coopérative, le peseur au lieu de payer toute la production ne paie qu'une certaine quantité au paysan. Cette attitude des responsables de la coopérative a déçu les paysans qui ne préfèrent plus retourner à la coopérative. C'est ce qui fait dire T.Z producteur de coton quand il affirme :

« le peseur de coton, de la coopérative dans laquelle j'étais membre, nous a trop volé. Il a coupé le poids de notre coton pour mettre chez lui. Nous on ne peut pas travailler et puis quelqu'un va couper pour prendre ou bien mettre ça chez lui à chaque fois. Ils ne font que nous voler. Je ne pouvais pas accepter cela donc je parti de la coopérative ».

Ces attitudes des responsables des coopératives conduisent les paysans vers les groupements informels. C'est donc l'un des facteurs de la prolifération des groupements informels dans la sous-préfecture de Sirasso.

Les politiques associées aux coopératives

La politique de vulgarisation et de promotion des coopératives

Le mécanisme de législation des coopératives se traduit par l'acquisition d'agrément. L'exercice des sociétés coopératives est conditionné par l'obtention d'agrément auprès de l'administration. Cette procédure est soumise à la constitution d'un dossier présentant l'organigramme de la coopérative sur le principe de Rochdale. Ce principe exige des coopératives, la disposition d'un gérant, d'un conseil d'administration, d'un siège social, d'un capital social et de sept membres au moins. Les paysans trouvent ces conditions trop compliquées à remplir et finissent par se décourager et se tourner vers les groupements informels.

C'est ce que tente de dire S.K responsable d'un groupement informel quand il dit :

« Au début nous sommes allés au ministère de l'agriculture, pour aller demander un agrément pour notre coopérative, mais papier on nous a demandé c'est trop. Comment on va faire pour avoir tous ces papiers ? On nous demande un conseil d'administration en plus de tout ça. Nous ici on n'est pas allé à l'école. Comment nous on va faire pour avoir tous ces papiers et puis conseil d'administration là comment on va faire ça ? Tout ça c'est trop compliqué pour nous, nous on ne peut pas. On préfère rester dans notre association là ».

Un autre responsable de groupement informel R P de son côté disait ceci :

« Pour avoir agrément là c'est compliqué dèh. Les gens là ne pensent pas à nous quand on demande tous ces papiers-là. Ils ne pensent pas que nous on est au village et ne peut pas trouver tout ce qu'ils nous demandent comme papiers ».

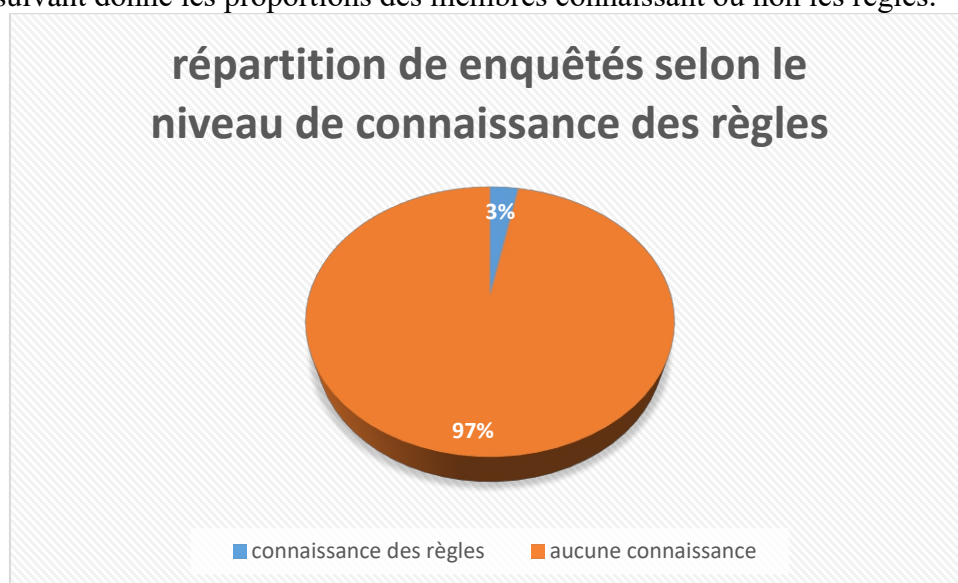
Une autre difficulté que rencontrent les paysans dans la constitution de la coopérative est la lenteur administrative. En effet, certains responsables ont

tenté de se conformer aux normes en faisant la demande d'agrément. Mais les allées et venues entre le village et la ville sans suite favorable finissent par les décourager. Ils rentent dans donc l'informel.

Ainsi, le système d'agrément et la procédure de la réglementation est un facteur de la prolifération des groupements informels. La complexité du système empêche les paysans et freinent leur volonté de se conformer aux règles en vigueur. Lorsque les populations rencontrent des difficultés dans la procédure la solution immédiate réside dans l'informalisation de l'activité et du secteur.

La méconnaissance des règles

Il y a une méconnaissance des textes réglementant les associations et les coopératives par les membres des groupements informels. Le graphique suivant donne les proportions des membres connaissant ou non les règles.



Source : Notre étude

Au regard de ces résultats, il ressort que les membres des groupements informels ne connaissent pas les lois sur les organisations, les associations, les coopératives etc. On a coutume de dire « *nul n'est censé ignorer la loi* ». Sur ce principe, les lois sont prises et mises en application sans avoir pris le soin de sensibiliser les populations pour lesquelles ces lois ont été prises. En effet, certains paysans et même certains responsables de groupement n'ont pas connaissance d'une loi leur demandant de se mettre en règle. Il y a donc une insuffisance de sensibilisation en ce qui concerne la loi et les procédures de réglementation.

R.L un responsable de groupement disait en substance :

« Nous on a aucune idée de cette information qu'on nous demande de se mettre en règle et de devenir des sociétés coopératives. Nous n'avons jamais eu de rencontre avec qui que ce soit sur les coopératives. Nous nous débrouillons nous même pour faire notre chose. C'est avec vous qu'on apprend cela ».

Cette insuffisance de sensibilisation conforte les populations dans leur inactivité pour la recherche des documents pour la formalisation de leur groupement. Les populations ne semblent pas connaître l'importance d'une organisation formelle. Cette méconnaissance des lois et des textes sur les organisations, les associations et coopératives n'est pas fortuite et peut s'expliquer non seulement par l'insuffisance de la sensibilisation des populations sur la loi mais principalement par le faible niveau d'instruction des membres des groupements informels. En effet comme vu précédemment, plus de 52% de cette population n'ont jamais été à l'école et plus de 30% n'ont que le niveau primaire. Cette proportion élevée des membres des groupements informels ayant un faible niveau d'instruction explique leur méconnaissance et leur mutisme face à cela.

L'action des sociétés cotonnières

Les sociétés cotonnières malgré le caractère informel des groupements entretiennent avec eux de bonnes collaborations. En effet, ces sociétés cotonnières approvisionnent les groupements informels en intrants, matériels agricoles et en produits phytosanitaires. Ces produits leur sont offerts en début de chaque campagne pour faire face aux besoins des membres. C'est ce qu'affirme G.L comptable d'un groupement informel quand il dit :

« Dans notre groupe on sent sort grâce à la collaboration parfaite que nous avons avec la société cotonnière. C'est elle qui nous livre les intrants, le matériel agricole, les produits phytosanitaires et même leurs conseillers effectuent des visites de terrains dans nos champs et ils nous invitent quelquefois à des séminaires ».

Ainsi, les sociétés cotonnières sont des partenaires privilégiés des groupements informels. Ces sociétés donc de par leurs actions favorisent la prolifération des groupements informels. Les intrants et les produits phytosanitaires sont offerts aux groupements informels sans les soumettre à condition comme dans le cas des coopératives.

Discussion

Les auteurs qui ont abordé les organisations de manière générale et spécifiquement les organisations en milieu rural ont statué sur la gestion des organisations et les conditions de participation des populations rurales. Ainsi, pour Simon (1990), la gestion des organisations et principalement des coopératives favorise le développement participatif. C'est par une gestion

transparente et rigoureuse que les populations rurales s'organisent et mettent en exergue leur savoir-faire car la gestion favorise les interactions entre les différents acteurs sociaux. De son côté, Belloncle (1978) pense que la gestion des coopératives est au cœur de l'intégration des peuples et des facteurs sociaux car les coopératives constituent un canal par lequel les populations paysannes se mettent ensemble pour décider de leur intérêt commun.

Ces auteurs montrent que la gestion transparente d'une organisation favorise la participation de ses membres. Ces résultats sont identiques à ceux que nous avons obtenus sur le terrain. En effet, la gestion transparente dans les groupements informels permet aux membres de se sentir plus concernés par l'organisation et favorise leur participation. Cette participation des membres des groupements informels favorise la prolifération de ces groupements informels dans la sous-préfecture de Sirasso.

De même quand une organisation n'est pas en mesure de répondre aux besoins des populations, ces dernières trouvent des moyens de contournement du système. La dynamique des structures du changement du milieu rural admet que le changement des structures se réalise par l'adéquation de ces structures avec les besoins des populations. Et selon la théorie de la modernisation les populations trouvent des réponses à leurs propres besoins. Les groupements informels sont donc des réponses à l'inadéquation des coopératives aux besoins des populations.

Conclusion

Cette étude qui porte sur les groupements informels met en exergue les facteurs qui sous-tendent leur prolifération dans la sous-préfecture de Sirasso. Ces facteurs se résument en la représentation des groupements informels par les populations, les expériences coopératives du passé et les politiques associées aux coopératives par les structures de l'Etat. Les populations trouvent donc dans les groupements informels un cadre plus propice que celui des coopératives ou des sociétés coopératives formelles. Cette informalisation des groupements se structure autour des besoins et des réalités des populations de Sirasso.

Le développement et la promotion des coopératives ou des sociétés coopératives se feront en milieu rural et principalement dans la sous-préfecture de Sirasso par la prise en compte des réalités du milieu rural et par une gestion plus intégrée.

References:

1. BLLONCLE Guy, « Coopératives et développement en Afrique Noire Sahélienne. Quinze années d'expérience (1962-1977) » in *Collection du centre d'étude en économie coopérative*, N°10, Université de Sherbrooke Canada, NEA, 1978.

2. CATTEDER Claudine, « Coopératives à gérer comme une entreprise » in *Jeune Afrique* n°1935 du 10 février 1998.
3. CHAUVEAU Jean-Pierre, « Evolution des politiques d'intervention en milieu rural en Côte d'Ivoire » in *Le développement : idéologies et pratiques*, Dans Couty Philippe (ed), Robineau Claude (ed), 1983.
4. GENTIL Dominique, *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest : intervention de l'Etat ou les organisations paysannes ?*, Paris, l'Harmatan, 1986.
5. MARTY André, « Les organisations coopératives en milieu pastoral: Héritage et enjeu » in *Cahiers des sciences humaines* n°1-2, vol 26, 1990.
6. MORIZE Jean, *Manuel pratique de vulgarisation agricole*, 2 volumes, Paris, Maisonneuve et Larose, 1992.
7. VACHON Bernard, «Le développement local intégré : une approche humaniste économique et écologique du développement des collectivités locales » in *Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec et de Vanier*, Québec, 2001.